

COMMENT DÉBUTER EN TROTTINETTE ?

LA TECHNIQUE

Avant de circuler, il vous faudra :

ACQUÉRIR

- ➔ les positions de sécurité
- ➔ les bons réflexes

MAÎTRISER

- ➔ votre équilibre
- ➔ la technique de freinage

GÉRER

- ➔ vos trajectoires



pluie = pavés glissants



LE COMPORTEMENT

Soyez responsable :

RESPECTEZ

- ➔ les piétons

MAÎTRISEZ

- ➔ votre vitesse

ANTICIPEZ

- ➔ les situations imprévues

SE PROTÉGER

Lors des chutes, les parties les plus touchées sont les **avant-bras**

Utiliser toutes les protections, peut vous éviter de porter un plâtre ou d'être hospitalisé.

Les médecins recommandent le port :

- 1 ➔ DE PROTÈGE-POIGNETS
- 2 ➔ DU CASQUE
- 3 ➔ DE GENOUILLÈRES
- 4 ➔ DE COUDIÈRES

LA NUIT

Pour être bien visible :

- ➔ mettre des **vêtements clairs**
- ➔ porter des **bandes rétro réfléchissantes** (visibles à 150 m)

LES ACCIDENTS

La trottinette c'est cool...

les accidents beaucoup moins !



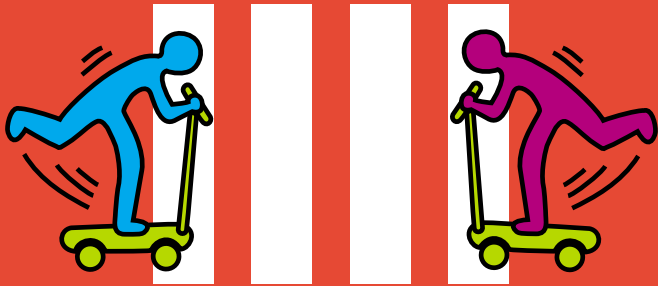
FRACTURES ET CONTUSIONS

44% genoux **29%** tête/visage **22%** jambes/pieds

Août 2000 USA



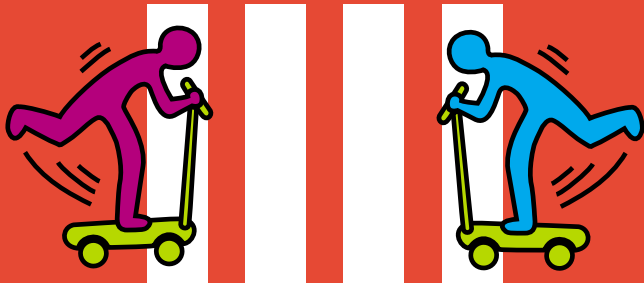
LES RÈGLES À RESPECTER !



Dans la réglementation du Code de la Route, les usagers de la trottinette sont considérés comme des **PIÉTONS**.

Vous devez donc :

- ➔ circuler sur les trottoirs et les passages **PIÉTONS**.
- ➔ Respecter la signalisation **PIÉTONS**.



QUELLE ASSURANCE POUR L'USAGER DE LA TROTTINETTE ?



Le CDIA répond :

Je renverse un piéton ?

L'assurance de responsabilité civile, généralement comprise dans l'assurance multirisques habitation, prend en charge les dommages corporels et matériels de la victime.

Je me blesse tout seul ?

Je bénéficie des prestations sociales, éventuellement complétées par des indemnités au titre d'une assurance personnelle (individuelle accident, garantie des accidents de la vie).

Je suis renversé par un automobiliste ?

Je suis indemnisé par l'assureur du véhicule, même si l'automobiliste n'a pas commis de faute. Les indemnités dues au titre d'une individuelle accident s'ajouteront dans la plupart des cas.

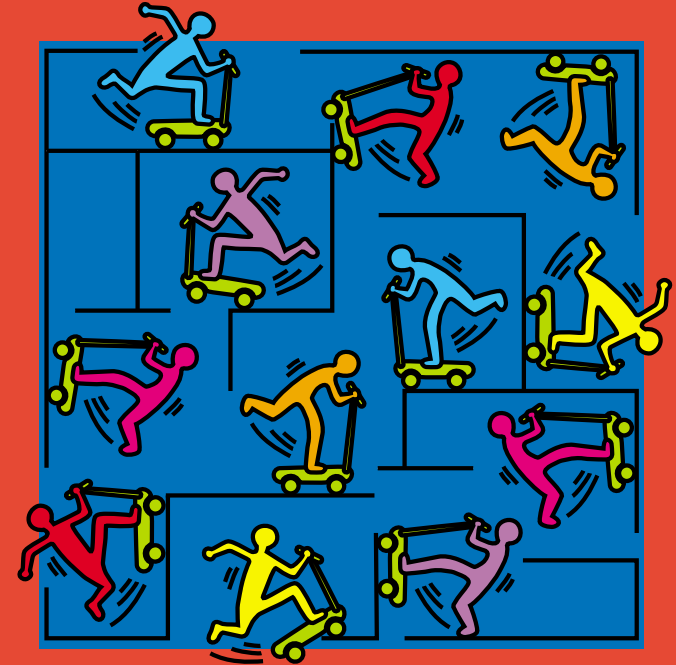
VÉRIFIEZ BIEN QUE VOUS ÊTES ASSURÉ EN RESPONSABILITÉ CIVILE



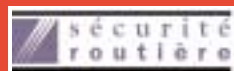
CDIA : Centre de Documentation et d'Information Assurance - Toussaint@cdia.tn.fr

3** 03 20 450 999

CIRCULER EN TROTTINETTE !



La trottinette met à l'épreuve votre endurance et votre équilibre. En respectant certaines règles de conduite vous pouvez utiliser la trottinette comme un bon moyen de détente ou de transport.



LA PRÉVENTION ROUTIÈRE